

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE

Déclaration :

Ce formulaire vous permet de déclarer les renseignements à propos de l'installation que vous comptez réaliser. Les informations fournies serviront à vérifier leur conformité au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*.

Exactitude des informations transmises :

Il est important de remplir ce formulaire avec exactitude, puisque les travaux devront être réalisés conformément aux éléments déclarés. Le plan sommaire sert uniquement à localiser la piscine sur le terrain. En cas de différence entre le formulaire et le plan, les informations du formulaire seront priorisées.

Visite d'inspection :

La conformité de l'installation sera validée par un inspecteur ou une inspectrice de la Ville de Québec, une fois les travaux terminés, lors d'une visite d'inspection.

Les règlements applicables ont préséance en tout temps. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre projet est conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

DOCUMENTATION À CONSULTER

Avant de remplir le formulaire, assurez-vous d'avoir consulté les documents suivants :

- Guide d'application du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (gouvernement du Québec)
- La page Installation de piscine et de spa résidentiels (Ville de Québec)
- Répertoire des fiches d'information (Ville de Québec)
 - Clôtures, haies, murs de soutènement
 - Piscine

AUTRES FORMULAIRES DISPONIBLES

Si vous comptez installer une **piscine creusée, semi-creusée, hors terre de moins de 1,2 m, démontable de moins de 1,4 m ou gonflable**, utilisez le formulaire approprié.

Si vous comptez installer un spa de nage (bain à remous) de 2 000 litres et plus, utilisez le formulaire approprié.

1. Identité de la personne requérante

☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur		Nom de l'entreprise (le cas échéant)		
Nom de famille		Prénom		
Adresse (numéro, rue, bureau)				
Ville		Province		Code postal
Téléphone résidence	Téléphone cellulaire	Téléphone travail	Poste	Courriel

Souhaitez-vous répondre à un sondage de satisfaction concernant le traitement de votre demande?

☐ Oui

☐ Non

* Une adresse courriel est requise pour recevoir le sondage.

2. Adresse des travaux

Numéro d'immeuble	Rue	Code postal
-------------------	-----	-------------

3. Renseignements relatifs aux travaux

Dimension de la piscine : _____		
Abattage d'arbres requis? ☐ Oui ☐ Non		
Nombre d'arbres à abattre Cour avant : _____ Cour latérale : _____ Cour arrière : _____		

4. Localisation de la piscine et des accessoires (pompe, filtreur, chauffe-eau)

4.1 Localisation de la piscine

Où la piscine sera-t-elle installée?

☐ Cour arrière

☐ Cour latérale

☐ Cour avant secondaire (terrain de coin de rue)

Attention : L'installation en cour avant principale est interdite.

4.2 Documentation à fournir

☐ Un plan montrant l'implantation de la piscine sur le terrain sera transmis avec la demande.

4.3 Distances à respecter selon la localisation

Précision importante : Les distances sont mesurées à partir de l'intérieur de la paroi de la piscine.

Cour arrière ou cour latérale

☐ La piscine sera installée à au moins 1 m de toute limite de terrain.

Cour avant secondaire (terrain de coin ou autre rue secondaire)

La piscine sera installée à :

☐ Minimum 1 m de toute limite de terrain

☐ Minimum 4 m de toute bordure de rue, chaussée, trottoir ou piste cyclable

☐ À l'extérieur de la portion de terrain appartenant à la Ville (emprise)

Servitudes et contraintes privées

☐ J'ai vérifié la présence de servitudes, de droits de passage ou de toute autre contrainte privée sur le terrain.

☐ Je confirme que la piscine respectera les dégagements de fils électriques prescrits par Hydro-Québec.

5. Type d'accès à la piscine

Précision : Déclarez le type d'accès final qui sera aménagé pour la piscine.

La piscine sera accessible et protégée par :

☐ **Type 1**

Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se barre automatiquement

Allez à la section 6.



☐ **Type 2**

Une plateforme non attachée à la résidence avec un accès protégé

Allez à la section 7.



☐ **Type 3**

Une terrasse rattachée à la résidence avec un accès protégé

Allez à la section 7.



6. Type 1 : Accès par une échelle – Normes applicables (sécurité et urbanisme)

6.1 Aménagements autour de la piscine

- ☐ Aucun élément ne se trouvera sur le pourtour de la piscine sur une distance minimale de 1 m, tels une structure ou un équipement pouvant être utilisés pour grimper (mur de soutènement, bac, module de jeu d'enfant, plateforme, etc.).

6.2 Accessoires de piscine

- ☐ Les conduits reliant les appareils à la piscine seront souples et ne seront pas installés de manière à faciliter l'escalade.
- ☐ Le filtreur de piscine ou le chauffe-eau sera situé à au moins 1 m des limites du terrain.

Le filtreur de piscine ou le chauffe-eau sera installé :

- ☐ dans un bâtiment.
- ☐ à plus de 1 m de la piscine.

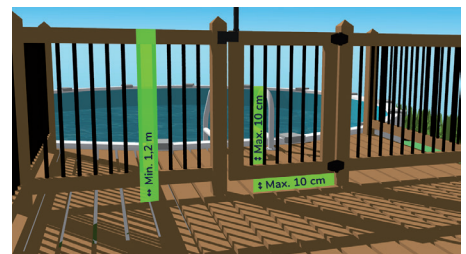
Pour le type d'accès #1 (échelle), passez à la section 9.

Pour les types d'accès 2 et 3 (plateforme ou terrasse rattachée à la résidence), passez à la section 7.

7. Type 2 et 3 : Accès par une plateforme non attachée à la résidence ou une terrasse rattachée à la résidence – Normes applicables (sécurité et urbanisme)

7.1 Clôture et porte

- ☐ La clôture et la porte protégeant l'accès à la piscine seront d'une hauteur minimale de 1,2 m.
- ☐ Aucun élément de la porte ou de la clôture ne facilite l'escalade (ex. : barres horizontales permettant de poser un pied).
- ☐ Aucun objet de 10 cm ne pourra passer entre les matériaux de la porte ou **de la clôture**, ni en dessous, sur toute sa longueur.
- ☐ Aucun élément ne se trouvera sur le pourtour extérieur de la clôture protégeant la piscine sur une distance minimale de 1 m, tels une structure ou un équipement pouvant être utilisés pour grimper.



**7. Type 2 et 3 : Accès par une plateforme non attachée à la résidence ou une terrasse rattachée à la résidence
– Normes applicables (sécurité et urbanisme) (suite)**

7.2 Dispositif de sécurité de la porte

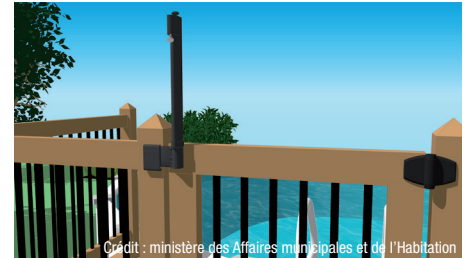
- ☐ La porte de la clôture se refermera automatiquement à l'aide d'un dispositif de fermeture automatique (ex. : ressort ou charnière à fermeture automatique)

La porte de la clôture se verrouillera automatiquement (loquet) et le verrou sera situé :

- ☐ du côté intérieur de la clôture (vers la piscine) et dans le haut de la porte.

OU

- ☐ à au moins 1,5 m du sol.



7.3 Accessoires de piscine

- ☐ Les conduits reliant les appareils à la piscine seront souples et ne seront pas installés de manière à faciliter l'escalade.
☐ Le filtreur de piscine ou le chauffe-eau sera situé à au moins 1 m des limites du terrain.

Le filtreur de piscine ou le chauffe-eau sera installé :

- ☐ dans un bâtiment.
☐ à plus de 1 m de la piscine.
☐ sous la plateforme ou la terrasse.

7.4 Aménagements autour de la piscine

- ☐ Aucun élément ne se trouvera sur le pourtour extérieur **de la piscine** sur une distance minimale de 1 m, tels une structure ou un équipement pouvant être utilisés pour grimper (mur de soutènement, bac, module de jeu d'enfant, escalier, plateforme, etc.).

Pour le type d'accès #2 (plateforme), passez à la section 9.

Pour le type d'accès #3 (terrasse), passez à la section 8.



8. Type 3 : Accès par une terrasse rattachée à la résidence – Normes applicables (sécurité et urbanisme)

8.1 Fenêtre et porte de bâtiment

Est-ce qu'une fenêtre de bâtiment s'ouvre dans la zone d'accès protégé de la piscine ou est située à moins de 1 m de cette zone protégée?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché **non**, passez à la question suivante.

Si vous avez coché **oui**, la fenêtre sera :

☐ fixe OU ☐ munie d'un limiteur d'ouverture permettant une ouverture maximale de 10 cm.

Note : Une fenêtre de chambre doit servir pour l'évacuation en cas d'incendie. Si une fenêtre de chambre donne dans l'espace sécurisé de la piscine, le limiteur standard n'est pas approprié. Informez-vous auprès des fabricants de fenêtres.



Crédit : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Est-ce qu'une porte de bâtiment s'ouvre directement dans la zone d'accès protégé de la piscine?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché **non**, passez à l'affirmation suivante.

Si vous avez coché **oui**, la porte :

☐ sera protégée par une clôture et une porte extérieure conforme empêchant l'accès direct à la piscine (voir illustration).

OU

☐ se refermera et se verrouillera automatiquement avec un loquet situé à au moins 1,5 m de hauteur à l'intérieur du bâtiment (système sur mesure).



Crédit : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

9. Déclaration de la personne requérante

- ☐ Je confirme que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.
- ☐ Je confirme avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires auprès des personnes concernées pour déposer ou modifier cette demande de permis et pour réaliser les travaux projetés.
- ☐ Je comprends que les renseignements fournis ci-dessus permettront à la Ville de Québec d'analyser la conformité de l'installation.
- ☐ Je comprends qu'en cas de différence entre le formulaire et le plan sommaire, les informations du formulaire seront priorisées.
- ☐ Je comprends que la conformité de l'installation sera validée lors d'une visite d'inspection de la Ville une fois les travaux terminés.
- ☐ Je comprends que toute installation non conforme pourrait entraîner une modification du projet, un refus ou une obligation de correction.

10. Informations supplémentaires

11. Signature de la personne requérante

Signature		Date	Année	Mois	Jour

12. Envoi du formulaire

Veuillez retourner votre formulaire signé en utilisant le [site de dépôt en ligne](#) ou dans le centre de service de votre choix accompagné des documents requis pour le traitement de votre demande. Un membre du personnel communiquera avec vous pour indiquer le coût du permis.

Effacer

Imprimer

Enregistrer